Orientation : les forces en présence

RECOMMANDATIONS EUROPEENNES
Orientation tout au long de la vie = moyen d'améliorer l'employabilité, la mobilité, les transitions.

RESOLUTION NOVEMBRE 2008

Faciliter l'accès de tous à l'information et à l'orientation comme service d'intérêt général.

Développer une « assurance qualité »et labelliser des organismes

Encourager la coopération entre acteurs pour mettre en place l'orientation tout au long de la vie.

Faire acquérir la compétence à s'orienter dès le collège.

EMPLOI

Projet de loi Orientation et formation Professionnelle Tout au Long de la Vie.

Article 3 – Création d'un droit à l'information et à l'orientation professionnelle. Accéder à la connaissance des métiers et des qualifications. Bénéficier de conseils personnalisés pour l'orientation professionnelle. Disposer d'informations sur les formations et certifications.

Evaluation rentabilité

REGIONS

-Contrôle PRDF souhaité.
-Certifications régionales.
-Coordinations des pratiques et des formations des acteurs

EDUCATION NATIONALE

-Pilier 7 du socle.
-Parcours des Métiers et des Formations.

-Portail
-Plateforme téléphonique

-Faire prendre en charge l'orientation des élèves majoritairement par les profs.
-Bilans d'orientation en 3ème.
-Entretiens d'orientation.
-Professeur Délégué à l'ONISEP.

AIO/ Cité des métiers

labellisation

Service Public d'orientation de l'EN (composé des CIO, donc des COPSY)

-Aide à l'adaptation
-Observation continue
-Information
-Aide à l'élaboration de projets
-Veille à l'acquisition d'un premier niveau de qualification

Restriction des missions

Cabinets Privés

Délégué Interministériel

-Mettre en place des plateformes multiservices
-Coordination des acteurs.